

L'ASBL ET SON FONCTIONNEMENT

- **Une personnalité juridique**

Une asbl constituée de sections locales et d'un comité social.

- **Un hébergement pour le projet de solidarité initié localement**

Chaque projet solidaire peut constituer une section au sein de l'asbl. La section fonctionne en très large autonomie, en accord avec le Conseil d'administration.

- **Un accompagnement par le comité social**

Une présence bienveillante, une compétence sociale, pour soutenir, épauler, relire, aider au discernement ou aiguiller vers les associations/personnes « ressources ».

- **Un accès à la déductibilité fiscale**

Via son partenariat avec Caritas secours francophone (CSF), l'asbl Diaconia peut offrir la déductibilité fiscale à ses donateurs à partir de 40 € et plus



PRENDRE CONTACT

Marie-Françoise Boveroulle
solidarite@vicariat-bruxelles.be
02/ 533 29 60 – 0475/ 547 881
Infos sur www.catho-bruxelles.be/diaconia

Faire un don :

BE14 3100 7989 8683

Au nom de Caritas secours francophone
Communication :

- Pour un don spécifique à une section de Diaconia : 732100 + nom du projet.
- Pour un don général à Diaconia : 732100 DON



UNE STRUCTURE,
PORTÉE PAR L'ÉGLISE DE BRUXELLES,
POUR ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER
LES PROJETS LOCAUX DE SOLIDARITÉ

Dans le cadre des unités pastorales (UP) et
des associations chrétiennes



Fraternité locale et solidarité

LA DIACONIE DE L'EGLISE

La vie de l'Eglise s'articule dans une triple mission : l'annonce de la Parole de Dieu, la liturgie et le service de la charité.

Envoyés pour servir, l'amour fraternel n'est pas un concept abstrait mais il est vécu dans des actes, des projets concrets, des comportements, au sein de la vie quotidienne. Comme nous le rappelle saint Jacques : *Ainsi en est-il de la foi : si elle n'a pas les œuvres, elle est tout à fait morte* (Jc 2, 17).

Chaque projet a un référent pastoral, qui sera garant d'un lien fort avec la communauté locale.



QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS

Accueil de réfugiés reconnus, centre d'entraide, permanence sociale, aide alimentaire (distribution de colis, restaurants sociaux, épiceries sociales...), vestiaire, activités solidaires d'éducation (soutien scolaire, école de devoirs, alphabétisation, cours de français langue étrangère...etc.), maraude, aide juridique ou financière, projets de solidarité-logement, accompagnement de publics précarisés, attention aux personnes âgées, etc.



LES OBJECTIFS

- Constitution d'une équipe porteuse sur le plan local et accompagnement par le comité social
- Lien pastoral avec la communauté chrétienne locale
- Rigueur administrative, juridique, financière et accès à la déductibilité fiscale
- Pérennisation de l'action de solidarité,
- Dans une dynamique d'autonomisation des personnes aidées.

